énergies solidaires

RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉNERGIES CONCESSIVES 2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE

BILAN 2021 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN exerce le contrôle de l'activité d'Enedis, son concessionnaire des réseaux d'électricité de la Nièvre. Il vérifie, notamment, la bonne application du cahier des charges vis-à-vis des usagers ainsi que le respect des normes régissant la distribution de l'électricité et les données techniques renseignées. Il s'assure du maintien du service public de la distribution d'énergie et veille à l'équité de traitement entre zone urbaine et zone rurale.

Évolution des temps de coupures moyens par habitant toutes causes confondues, en minutes

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

L'État débloque, chaque année, une enveloppe de 377 M€ que le compte d'affectation spéciale FACé attribue aux différents territoires pour le développement, la modernisation et la sécurisation de leurs réseaux de distribution d'électricité. Le SIEEEN a des inquiétudes sur le FACé. Le taux de subvention pourrait être ramené de 80 % à 60 % soit une baisse de 20 %. Élu au comité restreint du FACé, le président du Syndicat demeure très vigilant sur l'attitude d'EDF SEI et d'Enedis, qui tendent à remettre en question de façon unilatérale la maîtrise d'ouvrage des syndicats.

Dans le cadre du Plan de relance, la Nièvre a pu bénéficier d'une subvention FACé spécifique de 250 000 €. Cette aide est investie dans le programme de modernisation de l'éclairage public et le financement de la gestion intelligente des réseaux afin de permettre au territoire de tendre vers la sobriété énergétique. Les aides obtenues via les dispositifs DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ont facilité le financement d'une partie du réseau d'éclairage public de Decize et de La Charité-sur-Loire, entre autres.

Dotations financières 2021 contribuant à la maîtrise d'œuvre

FACé AB (Programme Extension)	128 900 €
FACé AB (Programme Renforcement)	506 700 €
FACé C	340 200 €
FACé S	704 200 €
FACé Plan de relance	250 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	659 953 €
TOTAL	**2 839 953 €**

Évolution des consommations et des réseaux 2018-2021

CONSOMMATIONS en MWh	2018	2019	2020	2021
Nombre d'usagers de la concession	149 079	149 515	151 431	**151 783**
TOTAL CONSOMMATIONS en MWh	**1 243 696**	**1 243 696**	**1 144 009**	**1 248 193**

RÉSEAU HTA en km	2018		2019		2020		2021	
Aérien	4 011	**64 %**	4 007	**63 %**	4 040	**63 %**	**4 026**	**63 %**
Souterrain	2 289	**36 %**	2 309	**37 %**	2 332	**37 %**	**2 354**	**37 %**
TOTAL	**6 300**		**6 316**		**6 372**		**6 380**	

RÉSEAU BT en km	2018		2019		2020		2021	
Aérien	2 844	**60 %**	2 806	**58 %**	2 774	**57 %**	**2 743**	**56 %**
Souterrain	1 964	**41 %**	2 015	**42 %**	2 068	**43 %**	**2 123**	**44 %**
TOTAL	**4 808**		**4 821**		**4 842**		**4 866**	

RÉSEAU HTA-BT en km	2018		2019		2020		2021	
Aérien	6 920	**62 %**	6 814	**61 %**	6 814	**61 %**	**6 769**	**60 %**
Souterrain	4 145	**38 %**	4 324	**39 %**	4 400	**39 %**	**4 477**	**40 %**
TOTAL	**11 065**		**11 138**		**11 214**		**11 246**	
Postes de transformations HTA-BT	6 391		6 421		6 436		**6 455**	

RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

En application depuis le 1er janvier 2011, la loi Nome du 7 décembre 2010 a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées.

Le Comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités, à savoir 8,5 % pour les communes et 4,25 % pour le Département, soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : 0,78 € x 8,50 = 6,545 €/MWh.
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : 0,26 € x 8,50 = 2,21 €/MWh.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 347 759 € au titre de l'année 2021 (4 137 241 € en 2020). Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 883 225 € (875 572 € en 2020).

Évolution annuelle de la taxe syndicale 2016-2021

ANNÉES	MONTANTS en €
2021	4 347 759
2020	4 137 241
2019	4 203 115
2018	4 562 450
2017	4 394 068
2016	4 258 976

UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS

DÉSIGNATION	MONTANTS	%	En €
Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 258 250	74,94	74,94
Subventions éclairage public Espaces Info-Énergie	92 791	2,13	2,13
Dotations aux amortissements	571 599	13,15	13,15
Service de la dette	425 120	9,78	9,78
TOTAL	**4 347 759**	**100,00**	**100,00**

BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

Pour garantir la qualité des réseaux d'électricité sur le territoire, le SIEEEN mène, chaque année, des opérations de renforcement, d'extension, de dissimulation et de sécurisation.

Renforcements de réseaux

27 opérations ont été commandées, en 2021, pour un montant de 1 800 700 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 17 renforcements programmés.
- 10 renforcements en urgence au coup par coup.
- 72 dossiers étaient en instance.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 506 700 €.

Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2020, 53 opérations ont été commandées pour un montant de 1 409 442 €. 30 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2021, le SIEEEN a passé commande de 21 opérations pour un montant de 1 490 000 €. 60 dossiers étaient en attente de financement : ils représentent 3 années de programmation de travaux.

En décembre 2020, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 15/01/2021. Le SIEEEN utilise plusieurs fonds pour financer ces travaux :

- FACé C : 340 200 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 560 652 €.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 51 opérations, en 2021, pour un montant de 2 279 800 €. 120 dossiers étaient encore à traiter.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 704 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT et par le SIEEEN à 60 % pour un montant total de 603 680 € de travaux.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2021, 150 dossiers liés aux détections de sites étaient encore à traiter.

Sécurisation des bouclages HTA

Depuis 2019, sur demande des collectivités, le SIEEEN assure la sécurisation des bouclages HTA pour des lignes au sein des lotissements. Le Syndicat se charge, dans ce cadre, des travaux d'enfouissement ou de déplacement des ouvrages HTA afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir les coupures. Une opération a été réalisée et entièrement financée par le SIEEEN sur la commune de Saint-Benin-d'Azy pour un montant de 133 000 € TTC.

Enfouissement des réseaux de télécommunication

Sur 28 opérations prévues en 2021, seules 8 ont été mises en service pour un montant 514 330 € TTC. Le programme a pris un an et demi de retard. Celui-ci est dû essentiellement à la crise sanitaire qui a entraîné une désorganisation au niveau de l'entreprise et des problèmes de fourniture de matériaux et d'équipements. Les chantiers ont dû être gérés au coup par coup.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise à Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, Orange fournit les esquisses et travaux et refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.

Le Syndicat constate depuis plusieurs années des abus de l'opérateur, qui essaie de faire financer le développement des réseaux par la commune. Ces dérives doivent être corrigées, régulièrement, par le service Électricité, dans les études délivrées par Orange.

CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX ET DT-DICT

Depuis le 1er juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200e au 500e sur la base des plans de récolement des travaux. Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

CHIFFRES-CLÉS

CARTO 200 — **135** dossiers Carto 200 (22 980 €)

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle.

Une cinquantaine de sites isolés en Nièvre (résidents, châteaux d'eau...) utilisent la solution MDE du SIEEEN, toujours opérationnelle depuis 20 ans. En 2021, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le Syndicat n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité. Le SIEEEN envisage un raccordement des sites isolés sur la HTA par des blocs de batteries pour pouvoir, en cas de problème électrique, toucher un plus grand d'usagers et éviter de les délester.

Évolution des certificats d'urbanisme et permis de construire 2014-2021

Opérations SIEEEN pour les abonnés 2020-2021

	ABONNÉS	LONGUEUR DÉPOSÉE (en m)	RÉSEAUX DÉPOSÉS dont FILS NUS (en m)	MONTANTS DÉPOSÉS (en €)	MONTANT TRAVAUX (en € HT)
Renforcements réseaux					
2020	89	8 850	1 200	35 300	1 754 600
2021	102	9 100	1 050	38 000	1 807 700
TOTAL	**191**	**14 410**	**2 250**	**73 300**	**3 562 300**
Sécurisations réseaux					
2020	130	11 100	9 100	51 390	1 590 580
2021	151	23 500	22 400	64 500	2 279 800
TOTAL	**281**	**34 600**	**31 500**	**115 890**	**3 870 380**
Dissimulations réseaux					
2020	30	610	0	4 010	105 000
2021	151	4 800	1 050	5 250	1 490 200
TOTAL	**181**	**5 410**	**1 050**	**9 260**	**1 595 200**
Extensions réseaux					
2020	46	0	0	0	570 000
2021	53	0	0	0	1 409 442
TOTAL	**99**	**0**	**0**	**0**	**1 979 442**
TOTAL	**752**	**54 420**	**34 800**	**198 450**	**11 007 322**

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La loi du 15 juin 1906 a conféré aux communes l'exercice de la compétence « Distribution publique de gaz ». Le SIEEEN est investi du pouvoir concédant depuis 1946. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz en Nièvre. Il a confié la mission de distribution du gaz à GRDF. Un contrat de concession fixe les obligations de l'autorité concédante et du concessionnaire.

Seules 59 communes sont desservies en gaz naturel en Nièvre. Mais, malgré le déclin démographique, la hausse des prix des énergies fossiles et la concurrence du bois-énergie, le gaz demeure une source d'énergie importante sur le territoire. Le volume consommé est pratiquement identique à celui de l'électricité, soit 30 562 kWh par personne par an. Le développement du réseau de distribution est limité aux agglomérations et à leur périphérie, qui permettent un retour sur investissement.

Soucieux de préserver l'égalité de traitement entre zones urbaines importantes et petites communes, le SIEEEN a profité de l'ouverture du marché, en 2000, pour proposer la mise en place d'une délégation de service public (DSP gaz) en recherchant les meilleures conditions financières auprès des fournisseurs. Seuls des opérateurs avec une solution propane ont répondu.

Les fournisseurs de propane se chargent des études de faisabilité, présentent une offre, puis, financent les travaux si le retour sur investissement leur apparaît confirmé. La solution DSP gaz propane distribuée s'avère intéressante puisque l'usager achète l'énergie à un prix inférieur au gaz propane en citerne et qu'il ne paie que ce qu'il consomme à l'instant T. La commune desservie bénéficie, en retour, d'une source d'énergie supplémentaire et d'une redevance d'occupation du domaine public. Les opérateurs se montrent plus réticents, désormais, à développer des offres sur des petites communes. Ils privilégient des modèles économiques garantissant un retour sur investissement plus rapide et assuré...

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ (DSP)

En 2021, 5 communes étaient desservies en gaz propane via la DSP par la société Antargaz : Entrains-sur-Nohain, Saint-Amand-en-Puisaye, Fours, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire. Les 5 communes lui sont concédées désormais.

GRDF-RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du linéaire de réseau de distribution. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était pour 2020 de 1,27 pour le transport et la distribution.

GDF- RÉSEAU TRANSPORT

Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public.

Mais, du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverses la commune pour la commune.

Les redevances cumulées GRDF au profit des collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 73 437 €, en 2021 (73 004 € en 2020).

Répartition des canalisations par types de matériaux en 2021

Suivi des incidents réseaux 2011-2021

Nombre d'incidents réseaux 2011-2021

L'acheminement du gaz en Nièvre de 2014 à 2021
(GRDF distribution communes SIEEEN en MWh)

Investissements réseaux 2011-2021

Recettes d'acheminement 2014-2021 en €

LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE *la Nièvre*

- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

énergies solidaires

7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90
http://www.sieeen.fr - contact@sieeen.fr

Directeur de la publication : **Guy Hourcabie** - Coordination : **Bénédicte Martin** - Rédaction : **Jef d'Argent-Moklé** - Mise en page : **Renaud Scapin** - Crédits photos : **SIEEEN, Lionel Brügger, Shutterstock** - Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN** - Impression : **Inore Groupe Impression** - 1 300 exemplaires - Juin 2022